Liquidation en football professionnel

L'O.I.C. LILLOIS SE RETROUVE ET BAT L'EXCELSIOR...

... tandis que LENS devant AMIENS et FIVES devant RENNES ont dû se contenter du partage des points.

LES RÉSULTATS

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Girondins - Ol. Marseille : 0-4

CHAMPIONNAT DE FRANCE NORD

Excelsior R.T. - O.I.C. Lillois	1-3
Amiens A.C. - R.C. Lens	0-0
S.C. Fives - St. Rennais	4-4
U.S. Maine - F.C. Sochaux	1-3
A.S. Troyes - F.C. Rouen	0-5
R.C. France - Havre A.C.	1-3
Red Star Ol. - Stade C.A.P.	0-3

CHAMPIONNAT DE FRANCE NORD

	J	G	N	P.	Pts	p.	c.
R. C. Lens	28	21	4	3	46	88	38
S. C. Fives	29	15	6	8	36	72	50
F. C. Rouen	29	13	10	6	36	53	34
St. Reims	28	14	7	7	35	60	35
Havre A. C.	29	15	5	9	35	48	39
R. C. France	29	14	5	10	33	62	50
Girondins	26	13	6	7	32	62	39
F. C. Sochaux	29	13	3	13	29	63	62
O.I.C. Lillois	29	11	5	13	27	56	55
U. S. Maine	28	11	4	13	26	49	52
Red Star Ol.	29	11	4	14	26	57	63
Excelsior	29	9	6	14	24	53	66
Amiens A. C.	29	8	8	13	24	29	46
Stade C. A. P.	29	9	3	17	21	47	70
St. Rennes	29	5	6	18	16	46	93
A. S. Troyes	29	4	4	21	12	38	87

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUD

Alès - Sète	1-2
Grenoble - St-Etienne	0-1
Nices - Cannes	5-2
Perpignan - Brive	2-0
Toulouse - Clermont	7-0
Lyon - Annecy	remis
Montpellier - Nîmes	remis

FIVES ET RENNES FONT MATCH NUL 4 A 4

Ce fut un très beau match de fin de saison disputé à l'extrême par deux équipes courageuses. La victoire n'a voulu sourire à aucune d'elle mais il nous faut avouer que si Fives mena le plus souvent la danse, Rennes se montra courageux à l'extrême profitant de toutes les occasions offertes pour venir inquiéter les défenseurs Fivois. Sur cette belle sortie Rennes mérite vraiment mieux que son classement actuel.

Pendant toute la première mi-temps la domination Fivoise fut si constante que les Diables bleus ne profitèrent pas moins que de 9 corners accordés en leur faveur, mais jamais la chance ne voulut leur sourire et Mercier, bien protégé par Bordier se tira avec difficultés peut-être de situations bien difficiles. Les Rennais profitèrent d'un relâchement de leurs adversaires pour marquer à la 31e minute par Belunga et à la 33e par Charollais atteignant le repos sur le score de 2 à 0, score qui ne reflète pas la physionomie de cette première partie du jeu.

A la reprise, les Fivois sont littéralement déchaînés. Tampowski à la 4e minuta Bihel à la 8e et ce même Bihel à la 10e minute inscrivent des buta superbes puis Aoued égalise à la 29e minute. Dessertot étant battu

AYEZ UN MÉTIER EN MAINS :

COMPTABILITÉ, STÉNO-DACTYLO, CORRESPONDANCE, SECRÉTARIATS, LANGUES, ETC

PIGIER

vous garantit une PRÉPARATION SÉRIEUSE et RAPIDE

Cours par correspondance, 53, r. de Rivoli, PARIS

Notice Générale L. R. gratuite

92 années de succès

Voyez comment la Tension baisse

Vos artères plus souples

grâce à l'Ail

Mettre fin aux vertiges, vapeurs et essoufflements de l'hypertension, grâce à l'ail *médicinal*, en prenant des dragées d'Ex'Ail, à base d'extrait inodore d'ail chlorophyllé, unique pour dissoudre les déchets qui épaississent le sang et les dépôts calcaires qui durcissent les parois des artères. Un sang plus pur, plus fluide, circule dans vos artères assouplies, si bien que la tension baisse naturellement. Les malaises de la cinquantaine cessent. Varices et hémorroïdes, rapidement soulagées, finissent par disparaître. Toutes les fonctions ont stimulées : l'organisme rajeunit. Ex'Ail, tous pharm.

Repartant à l'attaque, les Nordistes parmettront à Tampowski de scorer à nouveau, mais Charollais profitera d'une nouvelle hésitation de la défense locale pour obtenir le point égalisateur récompensant son équipe d'une partie très courageuse.

L'O.I.C. LILLOIS SE RETROUVE DEVANT L'EXCELSIOR

Sans crier au redressement miraculeux, constatons de suite que les s Dogues s, au Stade Amédée Prouvost, fournirent une prestation digne, enfin, de leur réputation et qui fera oublier quelque peu leurs dernières désastreuses sorties.

L'équipe — où Staho remplaçait Stéfaniack — valut surtout par une défense solide et très mobile et Du Rul, qui faisait sa rentrée, sorti avec son autorité coutumière au devant du danger, tandis que la rapidité du subtil Lechantre et du puissant Bigot décidait de la victoire.

Cette victoire, nous ne la chicanerons pas aux Lillois dont les trois buts furent sans bavure — comme celui de l'Excel, d'ailleurs — mais il faut reconnaître que le score est un peu lourd pour les hommes de Hilti, dont la première mi-temps méritait mieux.

Mais les jeunes avants de l'Excelsior se laissèrent encore trop souvent souffler la balle par des arrières qui ne s'arrêtèrent pas en vaines fantaisies. Néanmoins, l'équipe a singulièrement bonifiée, quoique certains éléments accusent une évidente lassitude en cette fin de saison.

La première mi-temps fut nettement à l'avantage des Excelsiormen qui manœuvrèrent avec aisance dans le camp lillois. Du Rul dut intervenir très souvent devant Ripolemme et Braine, surmenés en diable, mais les contre-attaques de l'O.I.C.L. étaient toujours dangereuses. Ce fut d'ailleurs sur l'une d'elles que Bigot, se découblant avec Lechantre, permit à ce dernier d'ouvrir la marque à la 8e minute et l'Excel, malgré de multiples essais, ne parvenait à égaliser qu'à la 41e minute : lancé par Hilti, l'ailier Leenaert botta devant Du Rul sorti et Poblomma détourna dans la but vide.

L'Excel, nous l'avons dit, méritait mieux que ce 1 à 1, à la pause, mais dès la 2e minute de la reprise, Bigot fonça au but et, malgré Wanin, expédia un boulet dans le haut de la caga ds Schutt.

Da Rul fut alors mis à rude épreuve et s'en tira à son honneur, l'Excel, devant l'inanité ds ses efforts, desserra l'étreinte.

Les Lillois, par contre, déployaient toujours autant d'ardeur et à leur tour s'imposaient manifestement.

Sur une percée du Baratte, qui avait le but au bout du pied, Desrousseaux ne put mieux faire que tenir la centra-avant lillois. C'était le pénalty, mais ce ne fut pas l'avis de l'arbitre, qui, à l'étonnement général, donna un coup de franc indirect à la limite.

Le sort voulut réparer cette méchanse erreur et le coup franc tiré par Baratte sur Lechantre, ca dernier logea la balle au fond des fileta de la tête. Noua étions à la 33e minute da la reprise et la score resta acquis. Après des alternatives diverses sans grand intérêt, l'O.I.C. Lillois battait l'Excelsior, par 3 buts à 1.

E. P.

LOTERIE NATIONALE

LE NOUVEAU TABLEAU DES LOTS N'A PAS OUBLIÉ LES LOTS MOYENS

Tous les amateurs de la Loterie Nationale savent oéjà que le nouveau tableau de lots a crée 32 lots supplémentaires de 100.000 francs (16 dans chaqie série) et permet ainsi de distribuer chaque mois, pour les gros lots, 15 millions supplémentaires.

Mais les lots moyens n'ont pas été oubliés.

La Serie B, en particulier, a vu augmenter d'une façon fort sensible tous ses lots moyens (lots de 25.000, 50.000 et 75.000 francs) et cette augmentation se monte, elle aussi, à 15 millions de francs environ par mois.

En resumé, la Loterie Nationale va désormais distribuer tant en gros lots qu'en lots moyens, 30 millions de plus, chaque mois.

Nous sommes certains que cette nouveauté ne va pas laisser indifférents les souscripteurs de la Loterie Nationale, et surtout de billets complets.

11.235.

AMIÉNOIS ET LENSOIS N'ONT RIEN MARQUÉ

Les Améniois ont tenu en échec les champions de Z.N. et cela n'est pas pour étonner, car on sait que les Picards réalisent toujours de belles choses devant les grandes équipes. La partis débuta rapidement. Les Améniois paralasaisant manquer de confiance et Lena imposait son jeu de demi-volée rapide et toujours dangereux. La défense améniolse eut donc à faire face à pas mal de travail, elle s'en tira au mieux et, en une circonstance au moins, Capart fut très heureux.

Puis les jousura locaux prirent de l'assurance et réagirent fortement. Ces réactions se terminalent souvent par l'ailier gauche Thévenot mais Créteur na laissait rien passer. Il est vrai que ses arrières faisaient bonne garde. Le jeune Dupuis placé à l'avant centre était incisif et prouvait que ses dirigeants auraient dû depuis longtemps lui faire confiance une bonne foie et lui confier le poste. Grava, relégué à l'aile droite n'y faisait pas grand chose. Bref, au repos rien n'était marqué.

Le public devait vibrer en seconde mi-temps car ses favoris, déchaînés, brisaient le jeu lensois et pratiquant souvent à ras de terre, se montraient dangereux. Les deux gardiens surent à peu près autant de travail dans cette mi-temps et ils ne laissèrent rien passer.

Le résultat est assez logique. Avec un peu de chance Amiens pouvait espérer l'emporter mais ce n'eut pas été juste. Dans le onze picard, signalons Capart, Cardon, Sombetzki, Visignol et Maneut. A Lens, Créteur, Marcek, Matbieu, Fouleur et Joingne pour trouver un remplaçant qui fut de taille, puisqu'il s'agit de Julien De jonghe qui an mit un drôle de coup et enthousiasma le nombreux public. Bravo Julen.

Par sa victoire, le Comité des Flandres est qualifié pour rencontrer à Nantes et non à Vannes le 6 Juin l'équipe Anjou Bretagne.

Il faudra ce jour-là que les Nordistes serrent les dents, car le morceau sera plus dur à avaler.

Rappelons que la réunion fut présidée par M. Cayeux du Comité Fédéral de Paris et que les décisions furent prises an accord avec MM. Vandaputte de Roubaix et Colin de Nancy. — R. Delcourt.

LES RÉSULTATS TECHNIQUES

On trouvera dana l'ordre, la poids de corps de l'athlète, la développé à deux bras, l'arraché et l'épaulé et jeté.

Catégorie Coqs. — 1er Boldin (St-Pol-sur-Mer), 55.800 : 57.5+62.5+80 = 200 k. ; 2e Grémillet (Lorraine) 56 k. : 57.5+57.5+77.5 = 192 k. 500.

Catégorie Plumes. — 1er Populler (U.R.S.A. Roubaix) 59.900 : 77.5+85+105 = 267 k. 500 ; 2e Prédi (Lorraine) 59.700 ; 60+62.5+77.5 = 200 k.

Catégorie Légers. — 1er Dejonghe (O.A. Lille) 67 k. : 75+95+115 = 285 k. ; 2e Rubert (Lorraine) 67 k. : 80+72.5+95 = 247 k. 500.

Catégorie Moyens. — 1er Haily (Lorraine) 75.500 : 95+87.5+115 = 297 k. 500 ; 2e Herbaut (C.H. Lille) 67.600 : 85+90+115 = 290 k.

Catégorie mi-lourds. — 1er Neyartz (C.H. Lilla) 78 k. : 87.5+105+130 = 322 k. 500 ; 2e Schlasser (Lorraine) 73 k. : 72.5+80+105 = 257 k. 5.

Catégorie lourds. — 1er Dumoulin (U.R.S.A. Roubaix) 92 k. : 85+95+120 = 300 k. ; 2e Thévenin (Lorraine) 78.500 : 80+90+115 : 285 k.

Total général : 1. Comité des Flandres 1665 k. ; 2. Lorraine 1480 k.

DULSOJA

Aliment composé à base de farine de SOJA

Marque déposée — LABOR DULRANCE

POIDS ET HALTÈRES

EN COUPE DE FRANCE

LES FLANDRES BATTENT LA LORRAINE A ROUBAIX

Pour le deuxième match de Coupe de France, les meilleurs athlètes du Comité des Flandres rencontraient hier au Gymnase Dumoulin à Roubaix leurs camarades de la Lorraine.

Disons de suite que confirmant nos pronostics, les Nordistes triomphèrent nettement des Lorraina, puisque cinq victoires contre une, tel est le résultat ds la rencontra et encore faut-il ajouter que l'unique victoire fut acquise par un poids moyen aur un poids léger.

La grande révélation de la journée fut la Lillois Neyertz qui, dans un bon jour manqua da peu 135 kgs dans l'épaulé et jeté. Agent de police à Carvin, Neyertz qui est obligé de s'entraîner aeul pour l'instant n'a qu'un défaut, celui de se concentrer trop longtemps, souhaitons qu'il prenne la meilleur sur lui-même, car il doit se corriger. Un mot aur Populler qui a oublié qu'il défendait les couleurs d'une région et en façon d'opérer coûte quelques kilos pour les Flandres. A se décharge, disone que Jean était blessé au bras.

Que dire da l'Améiéncie Montéillat ? prévenu depuis près de trois semaines de sa sélection, il n'avertit le Comité des Flandres que Samedi soir qu'il était indisponible. De ce fait les dirigeanta durent se mettre an campagne pour trouver un remplaçant qui fut de taille, puisqu'il s'agit de Julien De jonghe qui an mit un drôle de coup et enthousiasma le nombreux public. Bravo Julen.

Par sa victoire, le Comité des Flandres est qualifié pour rencontrer à Nantes et non à Vannes le 6 Juin l'équipe Anjou Bretagne.

Il faudra ce jour-là que les Nordistes serrent les denta, car le morceau sera plus dur à avaler.

Rappelona que la réunion fut présidée par M. Cayeux du Comité Fédéral de Paris et que les décisiona furent prises an accord avec MM. Vandaputte de Roubaix et Colin de Nancy. — R. Delcourt.

LES RÉSULTATS TECHNIQUES

On trouvera dana l'ordre, la poids de corps de l'athlète, la développé à deux hras, l'arraché et l'épaulé et jeté.

Catégorie Coqs. — 1er Boldin (St-Pol-sur-Mer), 55.800 : 57.5+62.5+80 = 200 k. ; 2e Grémillet (Lorraine) 56 k. : 57.5+57.5+77.5 = 192 k. 500.

Catégorie Plumes. — 1er Populler (U.R.S.A. Roubaix) 59.900 : 77.5+85+105 = 267 k. 500 ; 2e Prédi (Lorraine) 59.700 ; 60+62.5+77.5 = 200 k.

Catégorie Légers. — 1er Dejonghe (O.A. Lille) 67 k. : 75+95+115 = 285 k. ; 2e Rubert (Lorraine) 67 k. : 80+72.5+95 = 247 k. 500.

Catégorie Moyens. — 1er Haily (Lorraine) 75.500 : 95+87.5+115 = 297 k. 500 ; 2e Herbaut (C.H. Lille) 67.600 : 85+90+115 = 290 k.

Catégorie mi-lourds. — 1er Neyartz (C.H. Lilla) 78 k. : 87.5+105+130 = 322 k. 500 ; 2e Schlasser (Lorraine) 73 k. : 72.5+80+105 = 257 k. 5.

Catégorie lourds. — 1er Dumoulin (U.R.S.A. Roubaix) 92 k. : 85+95+120 = 300 k. ; 2e Thévenin (Lorraine) 78.500 : 80+90+115 : 285 k.

Total général : 1. Comité des Flandres 1665 k. ; 2. Lorraine 1480 k.

NATATION

LA RÉUNION DE TOURCOING

Le stage d'entraîneur organisé par la Fédération a été auivi par 107 moniteurs et dirigeants. Les deux journées ce terminèrent par una réunion organisée à la piacine de la rue du Printemps à Tourcoing et dont voici les résultats :

50 m. dos minimes garçons : 1er Delaunay 43" ; 2e Demet 44" 6/10.

50 m. dos minimes filles : 1re Drouffa 54" 1/10 ; 2e Coger 52" 3/10.

50 m. crawl minimes : 1er Desobry 32" ; 2e Demet 35" 6/10.

100 m. brasse Messieura : 1er Gsimada ; 2e Gouillié.

50 m. crawl minimes filles : 1re Drouffe ; 2e Potentier.

100 m. dos dames : 1re Casteur 1' 32" ; 2e Demet 1' 38".

100 m. dos messieura : 1er Bermyn 1' 20" ; 2e Vandaela 1' 21" 6/10.

100 m. crawl dames : 1re Casteur 1' 10" 8/10 ; 2e Rasseneur 1' 27" 1/10.

100 m. crawl messieurs : 1er J. Bermyn 1'07" ; 2e Vandaele 1'08".

Water-polo : Deux équipes mixtes des Enfants de Neptune de Tourcoing firsnt match nul 3 à 3.

CYCLISME

LE GRAND PRIX DE FOURMIES

1er, Blanckaert Valenciennes), les 160 kms en 4 h. 50' 10" ; 2. Carion Jules (Ferrière-la-Grande), 2' 40" ; 3. Depres (Lens), à 3' ; 4. Delfosse (Fourmies), à 10' 30" ; 5. Vantighem (Solesmes), 1er des amateurs; 6. Devresse (O.I.C. Lille), 2e des amateura ; 7. Delvallée (derrière), 3a des amateurs.

DE MUER ENLÈVE LE CIRCUIT DU PLATEAU D'ANGOULÊME

La victoire que nous attendiona du champion valenciennois De Muer n'aura pas tardé puisqua le jeune poulain de l'ami Vaillez vient d'enlever de hauta lutte la belle épreuve de 190 kms. disputée sur le Plateau d'Angoulême.

Il fut celui qui sut le mieux construira au course car asna être avare da ses efforts il aut tout de même le soucl da les doser à leur juste mesure. Il fit partie de l'échappée sérieuse qui se produisit après 75 km. da course. Il démarra à 300 mètres de la ligne dana une petite montée qui précédait celle-ci et Goasmat et Mithouard, qui étaient restés avec lui, na purent répondre à cette dernière estocade.

Le classement. — 1. *M. de Muer*, les 190 km. en 5 h. 52' 10" *sur bicyclette Peugeot, pneus Dunlop* ; 2. J. M. Goasmat, à 10 mètres ; 3. Mithouard ; 4. Svobada, 6 h. 02' 10" ; 5. Robic, 6 h. 05' 35", etc...

Intestin Paresseux ou Reins fatigués

Chaque matin, tousser à fond : douleurs rhumatismales suivent.

Plus de Maux de Tête

Rajeunissez grâce à cette Cure Thermale Chez Soi.

Avec l'âge ou une vie sédentaire, la bile et les sécrétions de l'estomac se raréfient. Votre intestin (commençant à 10 mètres), pétrit "au ralenti" ; dans vos reins 9 millions de petits canaux commencent à se *bloquer* et n'arrivent plus à filtrer l'acide urique : les déchets s'accumulent, empoisonnent le sang et causent les migraines, les rhumatismes, la goutte. Chaque matin, comme vous vous lavez la figure, lavez votre foie, vos reins et votre intestin, en prenant simplement dans votre petit déjeuner ou dans un verre d'eau chaude, une pincée de Kruschen : Aussitôt, 6 sels minéraux (dont les célèbres sels de Carlsbad et d'Epsom), agissant à la façon des eaux thermales, vous obligent à évacuer naturellement et *à fond*. Les poisons sont dissous et expulsés au fur et à mesure qu'ils se forment, si bien que les douleurs rhumatismales disparaissent d'elles-mêmes. La digestion redevient facile et courte comme à 20 ans. Une joyeuse sensation de bien-être rajeunit le corps et l'esprit. Commencez demain matin à prendre vos Sels Kruschen. Tous pharm.

LISEZ

les sports du nord

le grand hebdomadaire régional

En vente le Samedi

LE NUMÉRO : UN FRANC

POUR VIVRE VIEUX ET RESTER JEUNES

suivre deux ou trois fois par an LA CURE D'IODE NAISSANT

VIVIODE

C'EST UN REMÈDE EFFICACE CONTRE L'ARTÉRIO-SCLÉROSE ET LE VIEILLISSEMENT PRÉMATURÉ

Tlas pharmacies. Laboratoires SALVOXYL, à Rochecorbon (I.-et-L.) - Visa n° 1082 P. 258.

BLÉDORÊVE — c'est le rêve au réveil !

Jep à Caria

Ça va le faire grandir !

CHAQUE matin une tasse de Blédorêve ; au goûter une autre tasse de Blédorêve, rien de tel pour faire pousser les enfants. Les fines farines de céréales, le soja, plus nourrissant que la viande ou les oeufs, le sucre, composent Blédorêve : ils en font l'aliment puissant, "énergétique" dont nous avons tous besoin aujourd'hui. Pour petits et grands, Blédorêve c'est le rêve !

BLÉDORÊVE IBLED

* Cacaoté ou simplement sucré

Se prépare à l'eau ou au lait

vos cheveux tiendront l'ondulation seront soyeux, brillants et maintiendront tout leur éclat avec le fameux

SCHAMPOING MARCEL

En vente partout sans ticket

Contre les RHUMATISMES

PILULES FOSTER

Toutes Pharmacies

Lab. Foster, 25, rue St-Ferdinand, Paris

Visa N° 158-P-590

ANNONCES LÉGALES

Etude de Maître Pierre LECAT, Docteur en droit, Avoué à Cambrai

Département du Nord - Arrondissement de Cambrai

VILLE DE CAMBRAI

VENTE PAR SUITE DE LICITATION D'UNE MAISON sise a Cambrai, rue de Lille, N° 28

L'adjudication aura lieu le **mercredi trente juin 1941 à 14 h. 30**, en l'Etude de Maître DOVILLERS Notaire à Cambrai, commis a cet effet

En execution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai le 16 avril 1943, enregistre.

Et aux requête, poursuites et diligences de : 1° Monsieur Jules Joseph BOCQUET, maçon, et Madame Antoinette Marie DEHEE, son épouse de lui assistee et autorisee, demeurant ensemble a Cambrai rue de Roubaix ; 2° Monsieur Joseph Jean Baptiste DEHEE, charpentier, demeurant a Toulouse, veuf de dame Adeline CHAUBARD ; 3° Monsieur François Joseph DEHEE, charpentier, demeurant à Blecourt, epoux de dame Rosena DELHAYE ; 4° Monsieur Jean Philippe Joseph DEHEE, menuisier, demeurant a Cambrai, rue Verte, epoux de dame Jeanne Claire DELHAYE ; 5° Madame Félicité Alexandrine VISTICOT, sans profession, veuve en premieres noces de Monsieur Anatole Joseph CANIVET, epouse assistée et autorisée en secondes noces de Monsieur François Louis CANIVET, demeurant ensemble à Oisy-le-Verger ; « ladite dame agissant en sa qualite de tutrice légitime de Marie Antoinet de Virginie Alexandrine CANIVET, sa petite-fille, nee à Blécourt, le 19 avril 1930 » ; 6° Madame Madeleine Maria DORDAIN, sans profession, demeurant à Douai, rue de Cuincy, N° 49, veuve de Monsieur Joseph François CANIVET, agissant en sa qualite de tutrice naturelle et legale de Gilbert Pascal François Anatole CANIVET, né a Lambres-lez-Douai, le 5 decembre 1934 ; Jean Marie Alfred Joseph CANIVET, né a Palluel, le 26 janvier 1938, et Claude Leon Gaston CANIVET, ne a Palluel, le 24 janvier 1939, ses trois enfants mineurs ; 7° Monsieur Jean Baotiste DEHEE, menuisier, demeurant à Escaudœuvres, epoux de dame Marthe CLARO ; 8° Madame Marie Catherine DEHEE, sans profession, demeurant a Hem-Lenglet, veuve de Monsieur Jules FOUQUET ; 9° Monsieur Jean Paul DEHEE, droguiste, demeurant à Cambrai, avenue de la Victoire, epoux de dame Marie Julie MERIAUX ; 10° Monsieur Edouard Marie Joseph FOUQUET, commerçant, demeurant a Sancourt, epoux de dame Marie CHAUWIN ; 11° Monsieur Jean François BOCQUET, maçon, demeurant à Blécourt, epoux de dame Céline HOURIEZ ; 12° Monsieur Julien Joseph BOCQUET, maçon, demeurant à Blécourt, epoux de dame Augusta Clara BURY ; 13° Madame Maria Julia BOCQUET, épouse assistee et autorisée de Monsieur Joseph Frédéric PLATEAU, agent de police avec lequel elle demeure à Cambrai, rue de Douai, N° 12 ; 14° Monsieur Paul Julien Joseph BRUCHET, chauffeur, demeurant a Blécourt, veuf de dame Eugénie BOCQUET ; 15° Madame Eléonore Julia DELECOLLE, epouse assistée et autorisee de Monsieur Henri Charles BILLOIR, menuisier, avec lequel elle demeure à Villers-lez-Cambrai ; 16° Monsieur Louis Joseph REMBERT, tailleur d'habits, demeurant a la Neuville-Saint-Rémy, veuf en premières noces de Madame Eugénie Clémence DEHEE, epoux en secondes noces de Madame Jeanne Marguerite GIORZA ; 17° Monsieur Jean Baptiste REMBERT, malteur, demeurant à Sailly, epoux de Madame Léona Louise DEBRUMEZ ; 18° Monsieur Alphonse Louis DEHEE, charpentier menuisier, demeurant à la Neuville-Saint-Remy, époux de dame Aurélie Louise FREUZE ; 19° Madame Jeanne DEFOSSEZ, epouse assistee et autorisee de Monsieur Louis Joseph DEMAIN cultivateur, avec lequel elle demeure à Blécourt ; 20° Monsieur Joseph DEFOSSEZ, garde champêtre, demeurant à Blécourt, époux de dame Valentine LUSSIEZ ; 21° Madame Virginie DEHEE, sans profession, demeurant à Blécourt, veuve de Monsieur François HERBERT ; 22° Madame Marie DESSE, épouse assistée et autorisée de Monsieur Hector Constantin DUDICOURT, réceptionnaire des cuirs, avec lequel elle demeure à Amiens, rue Damis, N° 31.

Ayant pour avoué constitué Me Pierre LECAT.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur BERSEZ, principal clerc de notaire, demeurant à Cambrai, en sa qualité de tuteur ad hoc de la mineure Marie Antoinette Virginie Alaxandrine CANIVET, sus nommée née à Blécourt, le 19 avril 1939 ; 2° Monsieur Georges Albert, clerc du notaire, demeurant à Cambrai, en sa qualité du subrogé tuteur ad hoc de ladite mineure sus nommée ; 3° Madame Félicité Alexandrine VISTICOT, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Anatole Joseph CANIVET, épouse assistée et autorisée en secondes noces, de Monsieur François Louis CANIVET, demeurant ensemble à Oisy-le-Verger ; « ladite dame agissant en sa qualité de tutrice légitime de Marie Antoinet de Virginie Alexandrine CANIVET, sa petite-fille, nee à Blécourt, le 19 avril 1930 » ; 6° Madame Madeleine Maria DORDAIN, sans profession, demeurant à Douai, rue de Cuincy, N° 49, veuve de Monsieur Joseph François CANIVET, agissant en sa qualite de tutrice naturelle et legale de Gilbert Pascal François Anatole CANIVET, né a Lambres-lez-Douai, le 5 decembre 1934 ; Jean Marie Alfred Joseph CANIVET, né a Palluel, le 26 janvier 1938, et Claude Léon Gaston CANIVET, né à Palluel, le 24 janvier 1939, sus nommés.

Il sera procédé aux jour, heura et lieu sus indiqués à la vente aux enchérea publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit

VILLE DE CAMBRAI : **Une MAISON à usage d'habitation** sise à Cambrai, rue de Lille, N° 28, comprenant un rez-da-chaussée, élevé sur caves, saison, salle à manger, véranda, cuisine ; au premier étage, daux chambres at un cabinet de toilette ; au second étaga, deux chambres sur rua, et un grenier derriérs, cour, avac citerna à eau de pluie, water-closet, eau, gaz, électricité, cadastrée section B, numéro 3.410 pour una superficie bâtia et non bâtia de 130 mètres carrés, tenant d'un côté à Monsieur LEFEBVRE, d'autre côté à Madame DESJARDINS, en fond au Chemin de fer

MISE A PRIX : Indépendamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise a prix de **cent mille francs**, ci 100 000 francs

AVIS IMPORTANT — A) en exécution de la loi du 16 novembre 1940 seules les personnes de nationalités françaises sont autorisées à porter des enchères ; elles devront au préalable se munir de l'autorisation préfectorale prévue par ladite loi. Avis est donne qu'un délai d'au moins vingt jours avant la vente est nécessaire pour obtenir cette autorisation. Maître DOVILLERS, Notaire à Cambrai, se tient à la disposition des amateurs pour remplir des à présent les formalités nécessaires en vue d'obtenir cette autorisation ; B) La présente publicite vaut comme insertion legale prevue par le code et tient lieu de celle prescrite par le decret du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Premiere Instance de Cambrai.

En conséquence dans le mois des présentes, toutes personnes et societés visées à l'article ler du decret du 1er septembre 1939 pourront former opposition motivee a la ledée de la suspension des délais, par simple lettre recommandee adressee au Greffier du Tribunal Civil de Premiere Instance de Cambrai.

S'adresser pour tous renseignements : **à Cambrai** : à Maître DOVILLERS, Notaire rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; à Maître Pierre LECAT, avoue poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné à Cambrai, le 19 mai 1943. — Signé : P. LECAT. Enregistré à Cambrai, le 20 mai 1943. Fo Co reçu ... Le Receveur Signé : JACQUET 18481

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9, rue de Puébla, successeur de Me GODRON, - Département du Nord - Arrondissement de Lille. — **Saisie Immobilière sur DUMOULIN. — Commune d'Houplin** hameau d'Ancoisne, rue du Bac, numéro 25. **MAISON à usage d'habitation a vendre** par suite de Saisie Immobiliere. L'adjudication aura lieu le **mercredi 30 juin 1943, à 14 heures**, à l'audience publique des Criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchérea ne seront reçues que par ministère d'avoués). — DESIGNATION : Département du Nord - Arrondissement de Lille : **Commune d'Houplin**, Hameau d'Ancoisne, rue du Bac, numéro 25 **UNE MAISON à usage d'habitation** comprenant un rez-de-chaussée avec façade percée d'une porte et une fenêtre, comprenant trois pièces. Au-dessus : premier étage façade percée de deux fenêtres sur rue. Comprenant trois chambres. Second étage, Grenier. L'immeuble est excavé en partie. Construction en briques. Toiture en partie. Ensemble les fonds et terrain en dependant d'une contenance de 574 m2 23 décimetres carrés, paraissant rapris au cadastre sous le numéro 711 p de la section A tenant pardevant au chemin appartenant à la ville de Lille, dans le fond à M. Brunelle-Riveiois, d'un côté à M. Vandromme et d'autre côté à M. Dellemme. Cet immeuble est repris à la matrice cadastrale comme suit : Derrière l'immeuble : jardin. Pompe dans la cour — Département du Nord. — Arrondissement de Lille. Commune d'Houplin. Extrait de la Matrice Cadastrale. A la date du 9 mars 1943. — Monsieur Dumoulin-Brunat Joseph, ouvrier tanneur, place Roger Salengro, numéro 25, est inscrit à la matrice cadastrale, sous le compte numéro 69 pour les parcellas ci-après détaillées : PROPRIETE BATIE. Dénomination des propriétés. Revenu : Section A, numéro du plan 717 bis, lieu dit Ancoisne ; nature de propriété : Maison ; revenu : 240.00 ; total : 240.00 ; observ. C.N. Imp en 1949 — Section A, numéro du plan 732 ; lieu dit : Ancoisne ; Nature de propriété : Maison.

PROPRIÉTÉS NON BATIES. - Désignation des parcelles. Evaluation : Section A; numéro du plan 717 bis, lieu dit Ancoisne ; contenance 3 a. 87 ca ; nature de propriété, sol — Section A ; numéro du plan, 732; lieu dit Ancoisne; contenance: 1 a 30 ca; nature de propriété : sol — Section A; numéro du plan : 733 ; lieu dit : Ancoisne ; Contenance : 7 a 72 ca ; nature de propriété : jardin ; revenu : 11.13 — Contenance : 11 a 79 ca ; revenu : 11.12 Certifié conforme à le matrice cadastrale. A Lille, la 11 mars 1943. Pour le Chef de Service des Révisions Foncières chargés de la conservation du Cadastre (S.) : Illisiblement. — Mise à prix: 30.000 fr. La vente se poursuit à la requête de la Société de Credit Immobilier de l'Arrondissement de Lille, dont le siege social est à Lille, rue de Tanremonde, 9, poursuites et diligances de son Directeur et Administrateurs domicilités audit siége. Ayant pour avoué Me SIX. A l'encontra de Monsieur Joseph Dumouin, journalier, et Madame Augustine-Martire Brunet, son épouse, demeurant ensemble à Houplin, rue du Bac, 25 Le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et au besoin autoriser son épouse. Parties n'ayant pas constitué avoué. En vertu d'un commandement à fin de saisie immobilière signifié par la Société de Crédit Immobilier de l'Arrondissemant de Lille, aux époux Dumoulin-Brunet, suivant exploit de Me WATTEL, huissier à Lille, en date du 1er avril 1943, enregistré et transcrit au Premier Bureau des Hypothèques de Lille, le 21 avril 1943, volume 7, numéro 44 PURGE LEGALE. — Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale devront la requérir avant la transcription du jugament d'adjudication à péril de forclusion conformément à la loi. — AVIS IMPORTANT. — Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord pourront se rendre adjudicataires Il est recomandé de solliciter cette autorisation dès à présent et au moins quinze jours avant la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1) au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2) Me SIX, avoué, successeur de Me GODRON, poursuivant la vente, demeurant à Lille rue de Puébla, numéro 9. Ainal fait et rédigé par le soussigné à Lille, le 15 mai 1943 (s.) SIX. — Enregistré à Lille, le.. mai 1943, folio ... case ... Reçu : 30 francs. Le Receveur (s.) RATEL.

Etude de Me G. DEBAVELAERE, avoué, demeurant à Saint-Omer, 4, place Sithieu. — **Commune d'Ecques. — A VENDRE** par suite da surenchere du dixième. Le vendredi 2 juillet 1943, a 10 heures 30 (heure allemande, à l'audience des criees du Tribunal civil de Saint-Omer, au Palais de Justice de Saint-Omer, rue des Tribunaux, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des faux : 1) Un vaste 34 cent. 33 milliares de labour ; 2) un vaste bâtiment a usage de grange et le terrain en pâture d'une contenance de 70 ares 92 cent. ; 3) 62 ares de pâture, ci-après plus amplement désignées. Arrondissement de Saint-Omer, canton d'Aire-sur-la-Lys. — **Commune de Rebecques** (Art. de du cahier des charges 1) 10 ares 34 cent. 33 milliares, d'aprés titres de labour « au-dessus du Nately » paraissant cadastrés section A numéro 134, parsissant tenir du nord à un chemin, du sud, à M. Decouvelaere-Stoven, de l'est à plusieurs et de M. Decouvelaere-Stoven, de l'ouest, à Madame Hermance Faucon-Ansel. — (Art 2 de du cahier des charges) 2) Un vaste bâtiment à usage de grange et le terrain en pâture sur lequel il est érigé, d'une contenance d'après